



[Cliquez ici pour un plus grand format](#)

Le soir du 3 mai 2018, la Haute cour constitutionnelle (HCC), présidée par Jean Eric Rakotoarisoa, a rendu trois décisions d'un coup, à propos de trois lois organiques: 1. Décision n° 15-HCC/D3 du 3 mai 2018 portant sur la Loi organique n° 2018-008 relative au régime général des élections et référendums ; 2. Décision n° 16-HCC/D3 du 3 mai 2018 portant sur la Loi organique n° 2018-009 relative à l'élection du Président de la république ; 3. Décision n° 17-HCC/D3 du 3 mai 2018 portant sur la Loi organique n° 2018-010 relative à l'élection des Députés à l'Assemblée nationale.

Malin comme un singe, Jean Eric Rakotoarisoa n'a pas tout rejeté en bloc. Non. Il a décidé d'accepter comme non conformes à la Constitution les articles les plus flagrants, comme cette histoire d'extrait de casier judiciaire bulletin n°2 ou encore celle de *bulletins de vote individuels établis pour chaque candidat. Il faudra un peu de temps pour tout décortiquer et nous y reviendrons ultérieurement. En tout cas, ces non-conformités constatées indiquent clairement que des députés ont voté à main levée et les yeux fermés ou plutôt cachés par, au*

moins 12.000 euros par tête de pipe. Il ne s'agit pas d'une accusation gratuite mais d'une assertion prouvée par des vidéos disponibles sur youtube. Durant le week-end pascal 2018, des députés (pouvoir législatif) ont fait la nouba en vase clos, cinq jours durant (du 29 mars au 3 mars 2018, et le Premier ministre (Pouvoir exécutif) ainsi que le président du parti Hvm sont venus participer à ce rassemblement festif inédit.

Le jour du vote, le matin du 3 avril 2018, ces 75 députés corrompus ont rejoint l'Assemblée nationale de Tsimbazaza en bus affrétés sous escorte armée, comme de vulgaires prisonniers emmenés sous haute protection pour témoigner devant un tribunal. Une semaine de travail me permet, aujourd'hui, de vous dévoiler les noms et les visages de ces députés corrompus qui ont été le détonateur de la chute du régime Hvm. En fait donc, ils sont bien 75, y compris le président Jean Rakotomamonjy qui a été compté, même si son devoir, en tant que chef d'institution, est de rester neutre. Par ailleurs, le nombre exact des députés de l'Assemblée nationale de Madagascar est de 150 car le regretté Abdillah n'a pas encore été remplacé. Ainsi donc, les 79 députés rabâchés par les médiaboliques de ce régime en bout de course -mais aussi les membres de ce parti Hvm qui ne partira plus nulle part, ne sont que 75, nombre qui n'atteint pas celui légal de 76. Pour les archives de l'Histoire, la postérité et la mémoire collective, les voici ! Il y a des locomotives fortes en gueule et des fils suivant l'aiguille, discrets, méconnus... Comme on dit en malgache : « Aleo hitan'ny havany eo ! »

(faites-vous traduire, amis de la langue de J.J. Rabearivelo et les autres). Mais en réalité, je vous le dis, c'est donc le vote de ces lois qui n'est pas conforme du tout à la Constitution. En prenant compte de cela, Jean Eric Rakotoarisoa a le devoir de prendre le mal à la racine et de ne même pas prendre en compte ce vote submergé de corruption avérée gravissime. Cette affaire n'est donc pas tout à fait close.

Si l'on fait les comptes, $75+73=148$. Il en manque 2. Alors ? L'explication est très simple, sans mystère, sans truquage, sans fake pour employer le vocabulaire de ce millénaire des nouvelles technologies de l'information : au moment du vote, un député était malade et l'autre se trouvait hors de Madagascar.

Dossier de Jeannot Ramambazafy

LES 75 DEPUTES DE MADAGASCAR CORROMPUS AYANT VOTE LES TROIS LOIS NON CONFORMES A LA CONSTITUTION DE LA IVÈ REPUBLIQUE



Les 75 députés corrompus. Aleo hi
Ainsi donc, les 79 députés rabâch
médiaboliques de ce régime en
les membres de ce parti Hvm qui
nulle part, ne sont que 75, nomb
même pas celui légal de 76.

Dossier de Jeannot Ramambazafy

* Photo de Randriamananjara Philibert élu à Amparafaravola, non disponible



